

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Avis de la Commune de Saint-Denis sur le projet de PLUi

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et L. 5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 134-7,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 10 décembre 2015 et ses mises à jour et modifications et mises en compatibilité intervenues depuis cette date,

Vu la délibération du conseil territorial CC-17/650 en date du 17 octobre 2017 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les objectifs et modalités de la concertation préalable,

Vu les conférences des maires régulières du PLUI,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal de Saint Denis le 31 mai 2018,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil de territoire le 26 juin 2018,

Vu la délibération du Conseil de Territoire de Plaine Commune en date du 19 mars 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi,

Vu le projet de PLUi arrêté, et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique (zonage) et les annexes,

Vu plus particulièrement les listes d'emplacements réservés et de servitudes de localisation au bénéfice de la commune,

Considérant que les modalités de collaboration avec les communes ont été mises en oeuvre, dans le respect de la délibération du conseil territorial en date du 17 octobre 2017 ;

CONSIDERANT le projet de PLUi arrêté annexé, composé des pièces suivantes dont le contenu est décrit de manière synthétique :

#### Tome I – Le rapport de présentation

Le rapport de présentation contient :

- Le mode d'emploi du PLUI
- Le diagnostic complet du territoire
- L'état initial de l'environnement
- L'évaluation environnementale
- la justification des règles proposées et leur cohérence
- les modalités de suivi et d'évaluation du PLUI.

#### Tome II - PADD (Projet d'Aménagement de de Développement Durables)

Le PADD définit les grands objectifs stratégiques, pour répondre aux enjeux du territoire, et guide ainsi l'écriture de toutes les règles d'urbanisme.

#### Tome III – Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP concourent à l'affirmation d'un urbanisme de projet. Elles énoncent des principes d'aménagement sur des thématiques clés, concernant soit l'ensemble du territoire soit des secteurs spécifiques. Les autorisations d'urbanisme doivent être compatibles avec elles.

Le PLUI de Plaine Commune contient :

3 OAP thématiques qui permettent de renforcer les orientations du PADD sur des politiques sectorielles

- L'OAP Commerce-artisanat définit des orientations et des recommandations incitant à la création de locaux plus qualitatifs, fonctionnels et plus soutenables pour l'environnement.
- L'OAP environnement et santé fixe des orientations visant à lutter et à s'adapter au changement climatique, renforcer la présence végétale et favoriser la biodiversité du territoire, à mieux gérer l'eau en ville et à limiter l'impact des nuisances et pollutions.
- L'OAP grands axes et urbanisme de liaison fixe des orientations pour mieux organiser le réseau de voirie et d'espaces publics du territoire..

35 OAP « sectorielles » : ces OAP précisent les orientations de programmation urbaine, d'aménagement des espaces publics, de qualité architecturale et environnementale pour des secteurs stratégiques du territoire et des villes. Le PLUi reprend ou modifie des OAP issues des PLU des 9 communes composant l'EPT Plaine Commune, et en propose une dizaine de nouvelles concernant notamment les zones d'activités économiques et les espaces concernés par les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

#### Tome IV- Règlement écrit et graphique

Le PLUi définit un socle commun de règles pour l'ensemble des villes du territoire, tout en prenant en compte les spécificités locales.

Il se traduit par un plan de zonage qui propose 12 zones et 29 -secteurs, des règles graphiques et des zones de projet pour être au plus proche des attentes et spécificités de chaque partie du territoire.

Les dispositions générales et de zones (hors UP) sont présentées en 6 chapitres :

- Chapitre 1 - Destination des constructions et usage des sols
- Chapitre 2 - Morphologie et implantation des constructions
- Chapitre 3 - Nature en ville
- Chapitre 4 - Qualité urbaine et architecturale
- Chapitre 5 - Déplacements et stationnement
- Chapitre 6 - Equipements et réseaux

Les documents graphiques règlementaires du PLUi comprennent plusieurs plans :

- Le plan de zonage de synthèse à l'échelle 1/10 000<sup>ème</sup>, couvrant l'ensemble du territoire.
- Les plans de zonage détaillés à l'échelle 1/3 500<sup>ème</sup>, comportant toutes les dispositions graphiques applicables.
- Les plans de stationnement sur lesquels figurent les zones de bonne desserte par les transports collectifs dans lesquels les normes de stationnement applicables peuvent être spécifiques.
- Le plan du patrimoine bâti sur lequel sont identifiés les éléments et les ensembles bâtis patrimoniaux.
- Le plan de zonage pluvial sur lequel sont identifiés les débits de rejet applicables aux différentes parties du territoire.

- Le plan des périmètres de mixité sociale.

#### Tome V- Annexes

Les annexes du projet de PLUi recensent les différentes servitudes d'utilité publique et autres informations mentionnées aux articles R.151-51 à R.151-53 du Code de l'urbanisme, qui permettent de donner des éléments d'informations complémentaires à l'attention des habitants et pétitionnaires ;

Considérant que la commune de Saint Denis, en sa qualité de commune membre de l'EPT Plaine Commune doit transmettre son avis sur les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui la concerne directement dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet du PLUi arrêté, et que, passé ce délai, son avis sera réputé favorable, conformément à l'article L. 134-7 du code de l'urbanisme ;

Considérant que, dans le cas où l'une des communes membres de l'établissement public territorial émettrait un avis défavorable sur les éléments qui la concernent directement, le conseil territorial devrait délibérer à nouveau et arrêter le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, conformément à l'article L. 134-7 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de PLUi arrêté, le bilan de la concertation, l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que l'ensemble des avis émis sont joints au dossier d'enquête publique, conformément à l'article R. 153-8 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, les avis joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sont présentés par le conseil de territoire aux maires des communes concernées, conformément à l'article L. 134-8 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, et sans ces modifications ne puissent remettre en cause l'économie générale du projet, sera approuvé par le Conseil Territorial de Plaine Commune ;

Considérant que le PLUi, une fois approuvé et exécutoire, se substituera à l'ensemble des PLU communaux dans le périmètre de l'établissement public territorial Plaine Commune, actuellement en vigueur ;

Considérant que les zones appliquées sur le territoire de la commune prennent bien en compte les spécificités communales dans un outil d'harmonisation des règles sur tout le territoire de l'EPT Plaine Commune

Considérant que les 10 Orientations d'Aménagement et de programmation applicables sur la commune permettent d'encadrer l'aménagement de nouveaux quartiers tout en favorisant une souplesse accrue du projet urbain en définissant notamment des principes de maillage viaire, de programmation et/ou de protection des éléments de patrimoine naturel ou bâti

Considérant que le PLUi entérine un chapitre patrimonial indispensable au maintien et à la mise en valeur de constructions ou d'ensembles architecturaux dans un contexte de renouvellement urbain important ;

Considérant que les listes d'emplacements réservés et de servitudes de localisation sont conformes aux projets d'aménagements d'espaces publics, de voiries et d'équipements publics programmés par la commune de Saint-Denis,

Considérant que la Commune souhaite la prise en compte des observations annexées à la présente délibération ainsi que quelques ajustements du projet de PLUi et notamment :

- Le changement de zonage de la rue Bonnevide du zonage UH vers le zonage UM et de trois parcelles à l'angle Bonnevide/Félix Faure classées en UMD vers le zonage UM : en effet, à l'exception de quelques pavillons existants, le tissu existant correspond à des petits immeubles collectifs. Il est indispensable de permettre la requalification de ce secteur et un zonage pavillonnaire n'est pas approprié et constitue même un obstacle à cette requalification.
- Suppression du filet de hauteur sur le sentier Joseph Baum dans la mesure où cette indication graphique est inutile car la hauteur sur rue est notamment définie par la largeur de la voie, or le sentier Joseph Baum est étroit.
- ZAC Porte de Paris : les lots I et J de part et d'autre de la rue Paul Vaillant Couturier ainsi que la bretelle le long du tablier de l'autoroute doivent être classés en zone UP33M (et non pas en UM et N) applicable à la ZAC,
- Fort de l'Est : étendre le zonage UP33M à l'Est (de la route de la Courneuve à l'avenue de Presov) afin qu'il corresponde au découpage du lot C6.
- Ajout d'icônes sur l'OAP Porte de La Chapelle visant à renforcer la prise en compte des pollutions atmosphériques
- Proposer un autre zonage pour la Cité du Cinéma dans la mesure où le zonage proposé (UAa) ne permet pas l'implantation d'établissements d'enseignement ou ajouter cette possibilité au règlement UAa.
- Modification de zonage de UA en UP33M sur plusieurs parcelles (notamment Charcuteries gourmandes) à Franc Moisin/Pressensé et ajout d'un périmètre de maintien de l'activité sur les parcelles concernées.
- Modification de zonage de UMD vers UP33M afin de tenir compte de la procédure de mise en compatibilité liée au Village Olympique et Paralympique
- S'assurer de la compatibilité de l'emplacement réservé pour le prolongement de la rue de Volta avec le projet de Village Olympique et Paralympique
- Diminuer l'emplacement réservé ERC71 afin qu'il corresponde à l'actuel emplacement réservé ERC14 (espace vert)
- Suppression de 2 emplacements réservés pour logement : ELPC0007 et ELPC0008 (rue Jules génovési)
- Ajout de périmètres de maintien d'activités sur plusieurs emprises du fait de la présence d'activités existantes :
  - o 1/3 rue de la Procession et 2/4 rue de la Croix Faron
  - o 63 rue du Landy
  - o 15, avenue Francis de Pressensé (CD97 et CD 102)

Considérant le rapport décrivant les observations, sur le fond et la forme du projet de PLUi, que la Commune entend soumettre à l'établissement public territorial Plaine Commune ;

#### **DELIBERE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : EMET un avis favorable sur le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune, notamment sur le zonage, le règlement, les listes d'emplacements réservés et de servitudes de localisation et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme.

**ARTICLE 2** : DEMANDE la prise en compte des observations, sur le fond et la forme du projet de PLUi, annexées à la présente délibération.

**ARTICLE 3** : CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage suivantes :

- Affichage un mois en mairie
- Publication au recueil des actes administratifs de la commune

- Transmission au contrôle de légalité

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 25

Contre : 19 (Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Vincent HUET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 4 (Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303800-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kader CHIBANE,*  
*Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA*  
*FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim*  
*REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa*  
*ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine*  
*ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame*  
*Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia*  
*BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand*  
*GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame*  
*Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur*  
*Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence*  
*HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir*  
*à Monsieur Ahmed HOMM, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin*  
*DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur*  
*Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fabienne*  
*SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola*  
*ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel*  
*AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur*  
*Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation du compte de gestion du comptable de l'exercice 2018.

**LE CONSEIL,**

VU les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion remis par MM. Jean-Luc DECOBERT et Bernard BOUCHUT, comptables de la commune de Saint-Denis, retraçant l'exécution des recettes et des dépenses de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2018 ;

## DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1 :** Statuant sur la situation comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, sous réserve de règlement et d'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, APPROUVE les résultats suivants :

|                               | <b>Section d'investissement</b> | <b>Section de fonctionnement</b> | <b>Total des sections</b> |
|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| <b>Recettes</b>               | 77.837.611,48                   | 236.563.224,74                   | 314.400.836,22            |
| <b>Dépenses</b>               | 76.316.291,31                   | 218.195.318,36                   | 294.511.609,67            |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>1.521.320,17</b>             | <b>18.367.906,38</b>             | <b>19.889.226,55</b>      |

Soit un excédent pour la section d'investissement de : + 1.521.320,17 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : +18.367.906,38 €

Soit un résultat 2018 cumulé avec les résultats antérieurs et les restes à réaliser de : + 143.808,02 €

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à la majorité :

Pour : 41

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303914-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 14  
Proc 8 *Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Baly BAGAYOKO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

**LE CONSEIL,**

VU les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

PRÉSIDÉ par M. ..., Laurent RUSSIER, maire, ayant quitté la salle du conseil au moment du vote ;

SUR présentation du compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Laurent RUSSIER, maire de Saint-Denis ;

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1 :** DONNE ACTE au maire de Saint-Denis du compte administratif 2018 présenté et ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser annexés au compte administratif, pour les montants suivants :

- en dépenses d'investissement : 15.619.281,92 € ;
- en recettes d'investissement : 13.009.629,39 €.

**ARTICLE 3 :** ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2018 présentés dans la situation de clôture ci-dessous :

| LIBELLÉ   | MONTANT                  |
|---|--------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                          |
| Recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 (A)   | 236 563 224,74 €         |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 (B)   | 218 195 318,36 €         |
| <b>Résultat de l'exercice 2018 (C = A – B)</b>  | <b>18 367 906,38 €</b>   |
| <i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté (R002 - exercice 2017) (C')</i>                           | <i>0,00 €</i>            |
| <b>Résultat cumulé de l'exercice 2018 (C'' = C + C')</b>  | <b>18 367 906,38 €</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>   |                          |
| Recettes d'investissement de l'exercice 2018 (D)  | 77 837 611,48 €          |
| Dépenses d'investissement de l'exercice 2018 (E)  | 76 316 291,31 €          |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2018 (F = D – E)</b>                    | <b>1 521 320,17 €</b>    |
| <i>Solde d'exécution antérieur reporté section d'investissement (D001 - exercice 2017) (F')</i>           | <i>- 17 135 766,00 €</i> |
| <b>Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2018 (F'' = F + F')</b>          | <b>- 15 614 445,83 €</b> |
| Restes à réaliser de dépenses de l'exercice 2018 (G)  | 15 619 281,92 €          |
| Restes à réaliser de recettes de l'exercice 2018 (H)  | 13 009 629,39 €          |
| <b>Solde des restes à réaliser de l'exercice 2018 (I = H – G)</b>   | <b>2 609 652,53 €</b>    |
| <b>Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018 (J = F'' + I)</b> | <b>- 18 224 098,36 €</b> |

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 41,

A voté à la majorité :

Pour : 35

Contre : 5 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Corentin  
DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Alice  
RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303909-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kader CHIBANE,*  
*Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA*  
*FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim*  
*REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent*  
*HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid*  
*MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame*  
*Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence*  
*HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne*  
*pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur*  
*Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA,*  
*Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fabienne*  
*SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil*  
*HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane*  
*ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame*  
*Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien*  
*DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Affectation du résultat de l'exercice 2018.

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 23 mai 2018, approuvant le compte administratif du budget principal et arrêtant les résultats de l'exercice 2018 ;

## DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, arrêté à la somme de **18.367.906,38 €**, de la façon suivante :

### Résultat de la section de fonctionnement à affecter

|   |            |               |
|---|------------|---------------|
| Résultat de l'exercice (2018)                                       | Excédent : | 18 367 906,38 |
|   | Déficit :  |               |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (2017)<br>(Art. 002 du CA) | Excédent : |               |
|   | Déficit :  |               |
| Résultat de clôture à affecter : (A1)<br>(A2)                       | Excédent : | 18 367 906,38 |
|   | Déficit :  |               |

### Besoin de financement de la section d'investissement

|   |            |                |
|---|------------|----------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice (2018)        | Excédent : | 1 521 320,17   |
|   | Déficit :  |                |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (2017)<br>(Art. 001 du CA) | Excédent : |                |
|   | Déficit :  | -17 135 766,00 |
| Résultat comptable cumulé : (R001)<br>(D001)                        | Excédent : |                |
|   | Déficit :  | -15 614 445,83 |
| Dépenses d'investissement restant à réaliser                        |            | 15 619 281,92  |
| Recettes d'investissement restant à réaliser                        |            | 13 009 629,39  |
| Solde des restes à réaliser   |            | - 2 609 652,53 |
| (B) Besoin (-) réel de financement avec les restes à réaliser       |            | -18 224 098,36 |
| Excédent (+) avec restes à réaliser                                 |            |                |

### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

|  |  |               |
|--|--|---------------|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la section d'investissement<br>(recette budgétaire au compte R 1068) |  | 18 224 098,36 |
| En report à nouveau de fonctionnement<br>(recette budgétaire au compte R 002)  |  | 143 808,02    |

**ARTICLE 2 :** DIT que l'affectation du résultat de l'exercice 2018 fera l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes au budget supplémentaire (décision modificative n°1) de l'exercice 2019.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à la majorité :

Pour : 28

Abstention : 11 (Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303911-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kader CHIBANE,*  
*Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA*  
*FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim*  
*REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent*  
*HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid*  
*MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame*  
*Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence*  
*HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne*  
*pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur*  
*Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA,*  
*Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fabienne*  
*SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil*  
*HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane*  
*ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame*  
*Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien*  
*DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF).

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-2, prévoyant la présentation au conseil municipal par le maire d'une commune ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale d'un rapport présentant les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Denis a bénéficié en 2018 d'un versement de 15 980 075 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ;

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale aux actions de développement social urbain réalisées en 2018 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à la majorité :

Pour : 28

Abstention : 11 (Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303905-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kader CHIBANE,*  
*Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA*  
*FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim*  
*REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent*  
*HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid*  
*MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame*  
*Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF).

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2531-16, prévoyant la présentation au conseil municipal par le maire d'une commune ayant bénéficié d'une attribution du FSRIF d'un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Denis a bénéficié en 2018 d'un versement de 8 046 650 euros du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France ;

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE :** APPROUVE l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie en 2018 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à la majorité :

Pour : 28

Abstention : 11 (Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Etienne PENISSAT, Monsieur Ahmed HOMM)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303906-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kader CHIBANE,*  
*Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA*  
*FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim*  
*REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent*  
*HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid*  
*MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame*  
*Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence*  
*HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne*  
*pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur*  
*Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA,*  
*Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fabienne*  
*SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Fodhil*  
*HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane*  
*ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame*  
*Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien*  
*DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Remises de dettes dans le cadre de la politique de recouvrement des recettes liées aux activités municipales

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'instruction comptable M14 du 1<sup>er</sup> janvier 2006,

Vu le Budget communal de l'exercice 2019,

Vu la délibération B-4 du 16 octobre 2014 approuvant les dispositions de gestion et de recouvrement des recettes liées aux activités municipales,

Considérant que cette délibération prévoit la présentation au Conseil Municipal de remises de dettes si elles s'avèrent irrécouvrables, de façon à éviter les procédures inutiles et enrayer les montants impayés par les familles,

Considérant que les dettes listées en annexe s'avèrent irrécouvrables du fait des difficultés importantes rencontrées par les familles concernées,

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Sont accordées des remises de dette pour un montant total de 3.085,48 €, selon le tableau annexé, correspondant à des produits irrécouvrables.

**ARTICLE 2 :** La dépense résultant de cette délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303728-AR-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation de la programmation 2019 du Contrat de Ville de Plaine Commune pour la ville de Saint-Denis

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place de contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Vu, la délibération du 21 mai 2015 validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune,

Considérant la nécessité d'établir une programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville,

Vu le projet de programmation ci-annexé établi au titre de l'année 2019 en accord avec les services de Plaine Commune, des villes membres de l'Etablissement Public Territorial et de l'Etat,

DELIBERE :

Article unique : Approuve la programmation du Contrat de Ville de Plaine Commune pour la ville de Saint-Denis pour l'année 2019 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303801-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association APPUI dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association APPUI de 2500€ (Deux mille cinq cents euros) pour le projet « Développement de l'activité « Cuisine mobile » engagée dans les espaces publics du quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303814-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association FEMMES ACTIVES dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association FEMMES ACTIVES de 2000 € (Deux mille euros) pour le projet « Formation et accompagnement : pré-qualifiant confection et repassage/parcours culturel ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303818-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis. Attribution d'une subvention à l'association ACCION ARTISTICA dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ACCION ARTISTICA de 7000€ (Sept mille euros) pour les projets :

- « Insertion professionnelle des femmes » (4500€),
- « Accompagnement scolaire à Allende » (2500€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303811-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association AMBITION dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association AMBITION de 1200€ (Mille deux cents euros) pour le projet « Le relais ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303812-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ASSOCIATION POUR L'INSERTION DES JEUNES ET DES ADULTES EN DIFFICULTE (APIJ) dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ASSOCIATION POUR L'INSERTION DES JEUNES ET DES ADULTES EN DIFFICULTE (APIJ) de 6500€ (Six mille cinq cents euros) pour les projets :

- « Professionnalisation et accompagnement spécifique de demandeurs d'emploi en difficultés dans les QPV de Plaine Commune» (1500€),
- « Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants» (5000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303813-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE SONINKE (APS-SWK) dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE SONINKE (APS-SWK) de 3500€ (Trois mille cinq cents euros) pour le projet « Action sociale, citoyenneté et insertion socio-professionnelle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303815-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE (AMF) dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE (AMF) de 1500 € (Mille cinq cents euros) pour le projet «Accompagner le public vulnérable et améliorer l'accès aux services publics dans les quartiers ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303819-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LE LIEU MAINS D'ŒUVRES dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'ASSOCIATION LE LIEU MAINS D'ŒUVRES de 5000 € (Cinq mille euros) pour ses projets «L'Espace imaginaire en partage », «Fabriquer la ville » et « La Plaine en culture ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303820-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE DES INACHEVES dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association COMPAGNIE DES INACHEVES de 4000€ (Quatre mille euros) pour le projet « Souffrances psychiques en risque de situation de rupture : psychique, sociale et éducative. Créer ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303825-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ARTIS MULTIMEDIA dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ARTIS MULTIMEDIA de 6500 € (Six mille cinq cents euros) pour les projets :

- «Aide aux devoirs et soutien à la scolarité » (2500€),
- « Assurer la continuité scolaire après une exclusion temporaire – lutte contre le décrochage» (1500€),
- « L'art de vivre en France » (2500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303816-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE de 5000€ (Cinq mille euros) pour le projet « Labo Mathéâtre et festival Maths en ville ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303826-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES - RENCONTRES 93 (AVVEJ) dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION  
DES JEUNES – RENCONTRES 93 (AVVEJ) de 4000 € (Quatre mille euros) pour les projets :

- « MobilEco» (2000€),
- « Histoires vertes » (2000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303821-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS de 5000€ (Cinq mille euros) pour les projets :

- «Mundgawi » (2500€),
- «Le transfo » (1000€),
- « Streetmamies » (1500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303827-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association INDIGENES FILMS et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-11.39 du 29 novembre 2018,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à cette convention,

Vu le projet de le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association INDIGENES FILMS ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association INDIGENES FILMS ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association INDIGENES FILMS de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Actions sociales et culturelles, animer la vie des quartiers ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303835-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE BOUKOUSOU dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association COMPAGNIE BOUKOUSOU de 1500€ (Mille cinq cents euros) pour le projet « Le Carrefour des possibles ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303822-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LA BRICOLETTE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LA BRICOLETTE de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Ressourcerie itinérante du quartier ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303836-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association DECLIC dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association DECLIC de 8000 € (Huit mille euros) pour le projet « Atelier musical des ondes et du son ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303828-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LA TETE AILLEURS dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LA TETE AILLEURS de 3000€ (Trois mille euros) pour les projets :

- «Au cœur de la ville », (1500€)
- « Salade de racines » (1500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303837-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LANDYKADI dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LANDYKADI de 1000€ (Mille euros) pour le projet «Landy(is)Land II ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303838-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ECHO DES SANS MOTS dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ECHO DES SANS MOTS de 2600€ (Deux mille six cents euros) pour le projet «Le festival de la parole ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303829-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LE MUR 93 dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LE MUR 93 de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Fenêtre sur rue ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303839-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ASSOCIATION SOLIDARITE AMITIE FRANÇAIS IMMIGRES (ASAFI) dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ASSOCIATION SOLIDARITE AMITIE FRANÇAIS IMMIGRES (ASAFI) de 9500€ (Neuf mille cinq cents euros) pour les projets :

- « Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)/Médiation » (8500€),
- «Lien social, sorties familiales, vie de quartier » (1000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303817-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LES ALLUMEURS dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES ALLUMEURS de 1000€ (Mille euros) pour le projet «DUKREBEN ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303840-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LES AMIS DE LA TELELIBRE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES AMIS DE LA TELELIBRE de 1300€ (Mille trois cents euros) pour le projet «Mise en place d'ateliers d'éducation populaire aux médias, de renforcement de l'esprit critique et de pratique de l'information participative ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303841-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ESPACE SOLIDAIRE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ESPACE SOLIDAIRE de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Pour un quartier de vie citoyen par des actions de médiation sociale et culturelle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303830-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association CLUB FACE SEINE-SAINT-DENIS dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association CLUB FACE SEINE-SAINT-DENIS de 2000€ (Deux mille euros) pour les projets :

- « Clubwifilles – Saint-Denis » (1000€),
- «Discovery » (1000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303823-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS D'ILE DE FRANCE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS D'ILE DE FRANCE de 2600€ (Deux mille six cents euros) pour le projet « Mise en place d'animations scientifiques et techniques de proximité sur l'identité numérique dans les quartiers Delaunay-Belleville/Sémard et Floréal Allende Mutuelle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303842-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant financier n°1 à la convention de partenariat 2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association MOTS ET REGARDS et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Mots et Regards pour l'année 2019, approuvée par délibération B-2.8 du 21 février 2019,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à cette convention,

Vu le projet d'avenant financier n°1 à la convention de partenariat 2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association MOTS ET REGARDS ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat 2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association MOTS ET REGARDS ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association MOTS ET REGARDS de 6500€ (Six mille cinq cents euros) pour le projet « Des livres à la page ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303849-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant financier n°2 à la convention de partenariat 2018-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association LES PLANCHES COURBES et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-11.37 du 29 novembre 2018,

Vu l'avenant financier n°1 à cette convention, approuvé par délibération B-2.29 du 21 février 2019,

Considérant la nécessité de conclure un avenant financier n°2 à cette convention,

Vu le projet d'avenant financier n°2 à la convention de partenariat 2018-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association LES PLANCHES COURBES ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant financier n°2 à la convention de partenariat 2018-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association LES PLANCHES COURBES ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES PLANCHES COURBES de 6000€ (Six mille euros) pour les projets :

- « Chapiteau RajGanawak, outil de partage et de cohésion sociale en lien étroit avec les habitants » (5000€),
- « Le petit prince et son ombre » (1000€).

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303843-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association OBJECTIF EMPLOI dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association OBJECTIF EMPLOI de 5000€ (Cinq mille euros) pour le projet «Vers l'accompagnement ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303850-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association ORANGE ROUGE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ORANGE ROUGE de 350€ (Trois cent cinquante euros) pour le projet «Deux projets éducatifs avec des adolescents en situation de handicap à Saint-Denis ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303851-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association FEMMES DU FRANC MOISIN dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association FEMMES DU FRANC MOISIN de 15 000€ (Quinze mille euros) pour le projet «Action globale et plurielle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303831-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet « Cultures au jardin Haguette ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303824-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant financier n°1 à la convention triennale 2017-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV93) et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention triennale entre la commune de Saint-Denis et l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017,

Considérant la nécessité de conclure un avenant financier à cette convention,

Vu le projet de convention d'avenant financier n°1 à la convention triennale 2017-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV93) ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant financier n°1 à la convention triennale 2017-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV 93) ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE (PPV93) de 8000€ (Huit mille euros) pour les projets :

- « Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende » (4000€),
- « Médiation sociale et animation au sein du quartier Plaine » (4000€).

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303852-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant financier n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LA MAISON DE LA SANTE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE pour l'année 2018, approuvée par délibération B-2.34 du 21 février 2019,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à cette convention,

Vu le projet d'avenant financier n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LA MAISON DE LA SANTE ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LA MAISON DE LA SANTE ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association LA MAISON DE LA SANTE de 15 000€ (Quinze mille euros) pour le projet « Pour la santé, je bouge dans mon quartier».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303844-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association PARTI POETIQUE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association PARTI POETIQUE de 3000€ (Trois mille euros) pour le projet « Zone sensible un lieu ressource du quartier entre nature, culture et nourriture ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303853-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet « Médiacité ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303845-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant financier n°1 à la convention de partenariat 2018-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association PLEYEL EN HERBE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Pleyel en herbe pour l'année 2018-2019, approuvée par délibération B-14.21 du 28 juin 2018,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à cette convention,

Vu le projet d'avenant financier n°1 à la convention de partenariat 2018-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association PLEYEL EN HERBE ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat 2018-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association PLEYEL EN HERBE ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association PLEYEL EN HERBE de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Des habitants acteurs de leur quartier ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303854-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association PROXITE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association PROXITE de 5500€ (Cinq mille cinq cents euros) pour les projets :

- « Parrainage individuel vers et dans l'emploi de jeunes adultes, par un bénévole actif dans le monde du travail » (500€),
- « Parrainage collégiens/lycéens, quartiers Centre, la Plaine et Pleyel » (5000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303855-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association FRANCIADE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association FRANCIADE de 1000€ (Mille euros) pour le projet «Valorisation des savoir-faire – La vie dionysienne ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303832-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association MAISON JAUNE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association MAISON JAUNE de 3500€ (Trois mille cinq cents euros) pour le projet « Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique, sociale et urbaine dans le centre-ville de Saint-Denis ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303846-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association RAPT RAPPORTEUZ dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association RAPT RAPPORTEUZ de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet « Des actions radiophoniques prennent place au sein du collège Garcia Lorca sur les temps hors-scolaires ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303856-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet «Chorale orchestre amateur ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303857-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'un avenant financier n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association La Communauté Inavouable, approuvée par délibération B-2.6 du 21 février 2019,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à cette convention,

Vu le projet d'avenant financier n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE de 2800€ (Deux mille huit cents euros) pour le projet « Ateliers récits de vie ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303847-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association SHAKTI 21 dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association SHAKTI 21 de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet « Bien dans mon logement : économies d'énergie et confort thermique j'adopte ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303858-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association SPORT DANS LA VILLE et attribution d'une subvention à ladite association dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu le projet de convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association SPORT DANS LA VILLE ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve la convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association SPORT DANS LA VILLE ci-annexée, et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association SPORT DANS LA VILLE de 10000€ (Dix mille euros) pour le projet « Développement des programmes « But en or » et « Job dans la ville » dans le quartier Franc-Moisin ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303859-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association GIDIMAXA-JIKKE dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association GIDIMAXA-JIKKE de 6000€ (Six mille euros) pour les projets :

- « Lutte contre l'échec scolaire et développement social du quartier Allende » (2500€)
- « Insertion et développement social des femmes quartier Allende » (1000€)
- « Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende » (2500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303833-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association MEDIAQUART dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association MEDIAQUART de 4500€ (Quatre mille cinq cents euros) pour le projet « Le théâtre en banlieue, un outil de réinsertion ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303848-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association HOC MOMENTO dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association HOC MOMENTO de 1200€ (Mille deux cents euros) pour le projet « Montjoie ! Saint-Denis ! ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303860-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association VOISIN MALIN de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Des habitants du Franc Moisin sensibilisent leurs voisins à l'amélioration de leur santé dans le logement et du cadre de leur résidence ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303861-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2019 de soutien des actions relevant de la politique de la ville, pour la ville de Saint-Denis : Attribution d'une subvention à l'association INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL (IDSC) dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation 2019 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL (IDSC) de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Apprentissage linguistique et autonomie (Formation sur les savoirs et connaissances de base) ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303834-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 - Approbation de la programmation de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) pour l'année 2019

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place, dans le cadre des contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, de Fonds d'Initiatives Associatives.

Vu, la délibération du 21 mai 2015 validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Vu, le projet de programmation ci-annexé établi au titre de la 1ère session de l'année 2019 du FIA, conformément à la charte de fonctionnement et en partenariat avec l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

**DELIBERE :**

**Article 1er :** Approuve la programmation de la 1ère session 2019 du Fonds d'Initiatives Associatives et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303779-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 - ASSOCIATION POURKOIPANOU

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association POURKOIPANOU de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Pourkoipanou à Provins »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303780-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION LA NOUVELLE COMPAGNIE

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1er** : Approuve le versement d'une subvention à l'association LA NOUVELLE COMPAGNIE de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Rencontres culturelles et citoyennes»

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303781-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 - ASSOCIATION URBAN JEUNESSE ACADEMY

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1er :** Approuve le versement d'une subvention à l'association URBAN JEUNESSE ACADEMY de 2000€ (Deux mille euros) pour le projet « Ensemble vers l'avenir»

**Article 2 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303782-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 - LES 3 SAISONS DE LA PLAINE

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES 3 SAISONS DE LA PLAINE de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Stravinsky à la Plaine »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303783-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 - COMPAGNIE COMPO SUI

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1er** : Approuve le versement d'une subvention à l'association COMPAGNIE COMPO SUI de 1000€ (Mille euros) pour le projet « Et si la ville était une femme »

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303784-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION ENGRAINAGE

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1er** : Approuve le versement d'une subvention à l'association ENGRAINAGE de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet « Ateliers participatifs de sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'écologie »

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303785-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION LES ESPACES D'AVENIRS (LEDA)

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Les Espaces D'Avenirs (LEDA) de 1650€ (Mille six cent cinquante euros) pour le projet « Récré Dourdin»

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303786-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION OUVERTURE PERSPECTIVE AVENIR

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association OUVERTURE PERSPECTIVE AVENIR de 2000€ (Deux mille euros) pour le projet « Cours de sport en direction des habitantes du Grand Centre-Ville (Péri) »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303787-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION LES ENFANTS DE SAINT-DENIS

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1er** : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES ENFANTS DE SAINT-DENIS de 2500€ (Deux mille cinq cents euros) pour le projet « Lutte contre les violences »

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à la majorité :

Pour : 31

Contre : 5 (Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA)

Abstention : 2 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303788-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION LES MAINS UNIES

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES MAINS UNIES de 2000€ (Deux mille euros) pour le projet « Women active fit : Cours de sport en direction des femmes de Lamaze »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303789-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION ICAR

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association ICAR de 1500€ (Mille cinq cents euros) pour le projet « Championnat interentreprises »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303790-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY,*  
*Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur*  
*Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick*  
*BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd*  
*ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta*  
*TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia*  
*CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice*  
*RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaïd ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Etienne PENISSAT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2019 ASSOCIATION LES BRETONS DE SAINT-DENIS

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation de la 1ère session de l'année 2019 approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

**DELIBERE :**

**Article 1er** : Approuve le versement d'une subvention à l'association LES BRETONS DE SAINT-DENIS de 500€ (Cinq cents euros) pour le projet « Festival La culture bretonne dans tous ses états »

**Article 2** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303791-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 17  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Programmation Culture Hors les Murs 2019 - quartiers Floréal / Allende / Mutuelle - signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint Denis et Plaine Commune Habitat

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant le projet de quartier et l'objectif de proposer de façon régulière des activités sur l'espace public afin de répondre à différentes problématiques : cadre de vie, développement social, culture ... ;

Considérant le projet «Culture Hors les Murs » proposé par la Ville de Saint-Denis par l'intermédiaire de la Maison de quartier Floréal et la Direction de quartier Floréal Mutuelle Allende et sa programmation pour 2019 de spectacles et d'animations culturelles au sein du quartier Floréal Mutuelle Allende ;

Considérant que Plaine Commune Habitat souhaite participer à la mise en œuvre de cette programmation en participant à hauteur de 2000€ à son financement par le biais d'une subvention versée à la ville ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre Plaine Commune Habitat et la Commune de Saint-Denis ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

#### **DÉLIBÈRE:**

**Article 1er :** Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre Plaine Commune Habitat et la Commune de Saint-Denis pour la programmation Culture Hors les Murs 2019 sur le quartier Floréal Mutuelle Allende;

**Article 2 :** La recette résultant de la présente délibération, s'élevant à la somme de 2000€ (deux mille euros) sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303796-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Adoption de la Convention Constitutive du GIP Cafés Cultures.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la participation de la Ville de Saint-Denis au GIP Cafés Cultures (Groupement d'intérêt public) afin de favoriser la mobilisation des cafés, brasseries et restaurants de Saint-Denis en faveur d'une animation artistique,

Considérant qu'il convient d'adopter la nouvelle convention constitutive du GIP,

Vu le projet de convention ci-annexé,

**DELIBERE**

**Article unique** : Est approuvée, et Monsieur le Maire autorisé à signer, la convention constitutive entre la Ville de Saint-Denis et le GIP Cafés Cultures.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303891-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Location de véhicules sans chauffeur avenant.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, notamment ses articles 57 à 59 et 77 ;

Vu la délibération en date du 09 avril 2015 qui autorisait le maire à signer le marché à bons de commande initial ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant de prolongation de la dernière période de l'accord-cadre pour la location de véhicule sans chauffeur ;

Considérant que cet avenant est sans incidence financière sur les montants minimum et maximum ;

Vu le projet d'avenant,

**DELIBERE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'avenant n°1 relatif à la prolongation de la dernière période du marché de deux mois soit jusqu'au 25 septembre 2019 est approuvé,

**Article 2:** Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer ledit avenant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303881-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Location de véhicules sans chauffeur.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1 et L2124-2, L2125-1-1°;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-1 à R2161-5, R2162-1, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la location de véhicules sans chauffeur ;

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et sans maximum pour la location de véhicules sans chauffeur ;

**Article 2** : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3** : La durée de l'accord cadre à lot unique est de 1 an renouvelable 3 fois maximum à compter du 26 septembre 2019 ou de la notification si postérieure ; soit une durée totale maximum de 4 ans ;

**Article 4** : il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, conclu avec un minimum de 70 000€ HT par période et sans maximum. Il est traité à prix unitaires et estimé à 85 000 € TTC par période soit 340 000 € TTC sur sa durée totale ;

**Article 5**: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

**Article 6** : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

**Article 7** : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303880-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Fourniture et pose signalétique extérieure-signalétique intérieure

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1 et L2124-2, L2125-1-1° ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2161-1 à R2161-5, R2162-1 à R2162-14 ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour les fourniture et pose de signalétique extérieure et intérieure ;

#### **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre mixte sans minimum et sans maximum pour la fourniture et pose de signalétique extérieure et intérieure ;

**Article 2** : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3** : La durée de l'accord-cadre est de 1 an renouvelable 3 fois maximum, soit une durée totale de 4 ans à compter du 28 juillet 2019 ou de la notification si postérieure ;

**Article 4** : Le lot n°1 : Signalétique extérieur : il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu sans minimum ni maximum ;

**Article 5** : Le lot n°2 : Signalétique intérieure: il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents conclu sans minimum ni maximum ;

**Article 6**: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

**Article 7** : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

**Article 8** : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303885-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Travaux de carrosserie et de peinture pour les véhicules municipaux.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1 et L2124-2, L2125-1-1° ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-1 à R2161-5, R2162-1, R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour des travaux de carrosserie et de peinture pour les véhicules municipaux ;

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commandes, mono-attributaire, conclu sans minimum ni maximum pour des travaux de carrosserie et de peinture pour les véhicules municipaux, alloti en deux lots ;

**Article 2** : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3** : La durée de l'accord cadre court à compter du 24 août 2019 jusqu'au 23 août 2020 puis renouvelable 3 fois pour une période 1 an soit 4 ans maximum.

**Article 4** : il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire, conclu sans minimum ni maximum et estimé à 1 250 000,00 HT soit 1 500 000,00 TTC sur toute sa durée. L'accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot 1 : Travaux de carrosserie et de peinture sur les véhicules et utilitaires de moins de 3,5 tonnes estimé à 750 000 HT sur la durée totale du marché
- Lot 2 : Travaux de carrosserie et de peinture sur les poids lourds et autocars estimé à 500 000 HT sur la durée totale du marché

**Article 5** : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

**Article 6** : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

**Article 7** : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303883-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Accord-cadre pour les vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine communal, pour le contrôle technique construction, pour les missions de coordination SPS et pour les missions de coordination SSI.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1 et L2124-2, L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2161-1 à R2161-5, R2162-1, R2162-2, R2162-4 à R2162-7, R2162-9 et R2162-10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre pour les vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine, pour le contrôle technique construction, pour les missions de coordination SPS et pour les missions de coordination SSI.

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à marché subséquent sans minimum ni maximum pour les vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine, pour le contrôle technique construction, pour les missions de coordination SPS et pour les missions de coordination SSI. L'accord cadre est alloté en deux lots ;

**Article 2** : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3** : La durée de l'accord-cadre court à compter du 23 août 2019 jusqu'au 22 août 2023, soit 4 ans pour l'ensemble des lots.

**Article 4** : Il s'agit d'un accord-cadre à marché subséquent, conclu sans minimum ni maximum, estimé à 475 000 euros HT sur toute sa durée. L'accord-cadre est alloté en 7 lots. Les lots 1 à 4 seront mono-attributaires, et les lots 5 à 7 seront multi-attributaires (3 attributaires par lot sous réserve d'un nombre suffisant de candidats).

- Lot 1 : Vérifications techniques périodiques des installations électriques – 90 000€ HT
- Lot 2 : Vérifications techniques périodiques des systèmes de sécurité incendie (SSI) de catégorie A et B et des systèmes de désenfumage mécanique – 20 000€ HT
- Lot 3 : Vérifications techniques périodiques des installations gaz – 10 000€ HT
- Lot 4 : Contrôle technique périodique des ascenseurs existants – 50 000€ HT
- Lot 5 : Missions de contrôle technique construction (CTC) – 150 000€ HT
- Lot 6 : Missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) – 105 000€ HT
- Lot 7 : Missions de coordination du système de sécurité Incendie (SSI) – 50 000€ HT

**Article 5**: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

**Article 6** : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

**Article 7** : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,  
A voté à l'unanimité :  
Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303882-DE-1-1  
Date AR : 27/05/19  
Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 17  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Mise en œuvre d'une procédure de conventionnement dans le cadre du renouvellement de la participation de la ville à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et prévoyance).

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 consolidé au 14 décembre 2018 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 17 mai 2019 ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour déterminer l'organisme le mieux disant avec qui conclure une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Ville;

#### **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisé le lancement de la consultation ;

**Article 2** : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises :

**Article 3** : La durée de la convention est de 6 ans maximum avec la possibilité de proroger ce délai d'un an maximum pour motifs d'intérêt général

**Article 4**: En cas d'infirmité de la consultation, le Maire est autorisé à procéder au lancement d'une relance.

**Article 5** : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303898-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 17  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Valles fixant le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre le cout prévisionnel définitif des travaux .

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 30-I-6, 88, 89 et 90 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres relatif cet avenant,

Considérant qu'au stade de la fin de l'avant-projet définitif, le groupement de maîtrise d'œuvre a affiné ses études et a par conséquent modifié le coût prévisionnel des travaux qui devient définitif entraînant une modification de sa rémunération,

Vu le projet de l'avenant n° 1 :

- Fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 559 900 € HT soit une augmentation de 3,99 % (augmentation de 59 900 € HT),
- Augmentant de 12 768 € HT le montant forfaitaire global du marché de maîtrise d'œuvre qui passe de 199 500 € HT à 212 268 € HT, soit une augmentation de 6,4 %.

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement de commande ADEN architectes (mandataire du groupement) et MECOBAT ingénierie est approuvé,

**Article 2** : Le maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant,

**Article 3** : La dépense résultant du présent avenant n° 1 est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303917-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 17  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules vallès: lancement de la procédure de consultation des entreprises.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment son article L2123-1 ;



Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 1°, R2123-4, R2123-5 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 4 conformément au règlement intérieur de la commande publique pour la reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Vallès ;

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la procédure adaptée pour la conclusion d'un marché ; à prix forfaitaire pour la reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Vallès ;

**Article 2** : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

**Article 3** : La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement ;

**Article 4** : Il s'agit d'un marché estimé à 1 559 900,00 € HT divisé en 5 lots :

- Lot 1 : Fondation, gros œuvre, charpente, clos couvert
- Lot 2 : Second œuvre
- Lot 3 : Chauffage - Ventilation – Plomberie - Sanitaire
- Lot 4 : Electricité Courant fort - Courant faible
- Lot 5 : Equipements de cuisine

**Article 5** : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

**Article 6** : Autorise la poursuite des travaux jusqu'à un plafond de 105 % du montant initial du marché pour un marché à prix forfaitaires conformément aux articles 15.3 et 15.4.3 du CCAG travaux sans toutefois dépasser les crédits impartis à l'opération,

**Article 7** : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

**Article 8** : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303916-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Convention d'occupation du domaine public - Théâtre de la Belle étoile.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance 2017-562 du 13 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Vu le Dossier de l'Appel à projet ;

Vu la Convention d'occupation du domaine public de la salle de la Belle Etoile ;

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La convention d'occupation du domaine public susvisée, établie entre la Ville de Saint-Denis et la Compagnie Jolie Môme, pour une durée de 4 ans à compter de la signature de la convention, est approuvée ;

**Article 2** : l'autorisation d'occupation de la salle de la Belle Etoile est délivrée à titre gratuit, l'occupant contribuant à assurer la conservation du domaine public lui-même ;

**Article 3** : La Ville prend à sa charge une partie du montant de la facture des fluides (eau électricité et chauffage) à hauteur de 600 € par an pour la consommation d'eau et 12 000 € par an pour la consommation d'électricité et de chauffage.

**Article 4** : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public susvisée avec la Compagnie Jolie Môme.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303896-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Villes et Territoire Accueillants.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la Charte de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants;

Considérant que les crises politiques, humanitaires et écologiques poussent et continueront de pousser des femmes, des hommes et des enfants vers l'immigration en Europe,

Considérant que la politique migratoire est une compétence régalienne et dépend à ce titre de l'Etat,

Considérant que cette politique est pourtant à ce jour assumée pour partie par des collectivités, des associations, des citoyens volontaires,

Considérant que la commune de Saint-Denis agit pour l'accès aux droits et la régularisation des migrants et des sans-papiers via la Mission citoyenneté, le soutien à la coordination des sans-papiers, le parrainage des Dionysienne- s sans-papiers, la domiciliation et l'insertion sociale des migrants et de leurs familles,

Considérant que l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants rassemble tous les élus et les collectivités promouvant l'hospitalité et les politiques inclusives,

Considérant que l'adhésion à cette association traduit la volonté d'agir et d'interpeller collectivement sur la situation des personnes en situation de migration ,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1er :** Approuve L'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillant.

**ARTICLE 2:** Approuve le versement par la ville à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, de la cotisation pour l'année 2019 de 1150€.

**ARTICLE 3:** La dépense résultant de la présente délibération, soit 1150€ est inscrite au budget communal à la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303890-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Adhésion à l'association des Ludothèques françaises.

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) en renforçant la complémentarité et la continuité éducative afin de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des enfants par la découverte et l'apprentissage du jeu.

Considérant que l'ALF est un acteur important de l'éducation populaire regroupant plus de 400 membres qui a pour objet de fédérer, représenter et accompagner les ludothèques et les structures ludiques françaises.

Considérant que la convention définit l'accès pour les ludothèques municipales à un réseau de professionnels, aux formations, aux outils et aux projets pilotés par l'ALF,

Considérant que l'adhésion de la Ville auprès de cette association par conventionnement nous permettrait de bénéficier de tous ces aspects dès l'année 2019 et de conforter la professionnalisation des animateurs des 7 ludothèques implantées sur le territoire.

**DELIBERE:**

**Article 1 :** Approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Denis à l'Association des Ludothèques Française pour un montant de cotisation annuel de 330 € (trois cent trente euros).

**Article 2:** Approuve la convention d'adhésion ci-après annexée et autorise Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, à la signer.

**Article 3:** déclare que le renouvellement de l'adhésion à l'association des Ludothèques Française se fera annuellement par voie de décision du maire.

**Article 4:** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal 2019 sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303884-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Convention d'objectifs et de financement ' Publics et Territoires ' pour soutenir les projets portés par les adolescents (Axe 3).

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune de répondre aux appels à projet « Publics et territoire » pour soutenir les projets portés par les adolescents (Axe 3)



Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales peut apporter un soutien financier au titre de l'année 2018, de 16 609 € pour soutenir les projets portés par les adolescents (Axe 3)

**DELIBERE :**

**Article 1er** : Approuve les termes de la convention « Publics et Territoire » à conclure entre la ville de Saint-Denis et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Article 2** : Autorise Laurent Russier, Maire, à signer ladite convention.

**Article 3** : les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au Budget Communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303886-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETARE :** D. PROULT

**OBJET :** Convention d'objectifs et de financement ' Publics et Territoires ' pour les actions relevant d'une démarche innovante ' mon environnement ' (Axe 6).

**LE CONSEIL,**

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la municipalité de répondre aux appels à projet « Publics et territoire » les actions relevant d'une démarche innovante « mon environnement » (Axe 6).

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales peut apporter un soutien financier au titre de l'année 2018, de 17 016 € pour les actions relevant d'une démarche innovante, « mon environnement » (Axe 6).

**DELIBERE :**

**Article 1er :** Approuve les termes des conventions « Publics et Territoire » entre la ville de Saint-Denis et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Article 2 :** Autorise Laurent Russier, Maire, à signer cette convention

**Article 3 :** les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au Budget Communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303876-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Approbation d'une convention relative à l'inclusion d'une classe de CM2 de l'école Anatole France au Collège Dora MAAR

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

Vu le décret n°2013-683 du 24 juillet 2013 définissant la composition et les modalités de fonctionnement du conseil d'école-collège ;

Vu la circulaire n°2011-126 du 26-8-2011 relative à la continuité pédagogique ;

Conformément à la décision du conseil d'administration du collège intercommunal Dora MAAR Saint-Denis / Saint-Ouen, en date du 11 février 2019

Une classe de CM2 de l'école Anatole France de Saint-Denis est implantée au sein du collège intercommunal Dora MAAR de Saint-Denis.

Considérant que la convention définit l'organisation de l'inclusion d'une classe de CM2 de l'école Anatole France de Saint-Denis au collège intercommunal Dora Maar à Saint-Denis et vise au développement d'une mixité des élèves au sein d'une même classe afin de rapprocher des élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup>.

Considérant qu'il y a lieu de conclure, à cet effet, un conventionnement de 7 mois avec possibilité d'une reconduction éventuelle pour une année scolaire supplémentaire 2019/2020.

**DELIBERE:**

- **Article 1 :** Approuve, les termes de la convention relative à l'inclusion d'une classe de CM2 de l'école Anatole France de Saint-Denis au collège intercommunal Dora MAAR à Saint-Denis pour une durée de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec possibilité d'une reconduction éventuelle pour une année scolaire supplémentaire 2019/2020
- **Article 2:** Autorise Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, à signer la présente convention

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303621-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Elsa Triolet, session février 2019

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Elsa Triolet

**DELIBERE :**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au collège Elsa Triolet, passage de la colombe à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Découverte de la Bretagne » de 450 euros (quatre cents cinquante euros)

**Article 2** : les dépenses seront imputées sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303703-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée Paul Eluard, session février 2019

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Paul Eluard



**DELIBERE :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une subvention au lycée Paul Eluard, 15/17 avenue Jean Moulin à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Discover Amsterdam-sciences and sport » de 870 euros (huit cent soixante- dix euros)
- « Echange Franco-Allemand Saint –Denis/Minden » de 1000 euros (mille euros)
- « Tech'art » de 500 euros (cinq cents euros)
- « Voyage à Londres » de 1 000 euros (mille euros)
- « Paroles d'habitants de Saint- Denis » de 500 € (cinq cents euros)

**Article 2 :** les dépenses seront imputées sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »:

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303704-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Fabien, session février 2019

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Fabien

**DELIBERE :**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au collège Fabien, 1 rue Max Jacob à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Sur les traces de Sherlock Homes » de 500 euros (cinq cents euros)
- « De Saint-Denis à l'île Tudy » de 1 000 euros ( mille euros)

**Article 2** : les dépenses seront imputées sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303705-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée Suger, session février 2019

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Suger

**DELIBERE :**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au lycée Suger, 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Musique et identité, un remixage européen » de 1 000 euros (mille euros)
- « Suger en Normandie» de 500 euros (cinq cents euros)
- « Verdun, sur les traces de 14-18 » de 500 euros (cinq cents euros)
- « Les Terminales ES1 en révision à Fondettes » 1 000 € (mille euros)
- « Vidéo d'Art-Archéologie» de 500 € (cinq cent euros)

**Article 2** : les dépenses seront imputées sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303706-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée Bartholdie, session février 2019

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Bartholdi

**DELIBERE :**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au lycée Bartholdi, 12 rue de la Liberté à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Résidence chorégraphique Maguy Marin à Saint-Denis » de 1 000 € (mille euros)

**Article 2** : les dépenses seront imputées sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303708-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Jean Lurçat, session février 2019

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat



**DELIBERE :**

**Article 1** : approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Voyage à travers les arts » de 1 000 euros (mille euros)

**Article 2** : les dépenses seront imputées sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303707-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** modification de la composition des commissions municipales.

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L2121-22 et L 2121-29 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints le 03 décembre 2016,

Considérant l'intérêt et l'utilité à voir examiner préalablement à leur passage en Conseil Municipal, par des commissions municipales les affaires de la commune,

Considérant que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement dans la composition de la troisième commission municipale, « Espace public, aménagement », en raison de la démission de madame Marion ODERDA, conseillère municipale,

Vu l'installation de monsieur Hamed HOMM au sein du conseil municipal,

### **DELIBERE**

**Article Unique** : est fixée comme suit la composition de la troisième commission municipale « Espace public, aménagement » - Composition de 14 membres :

Stéphane PEU  
Cécile RANGUIN  
Slimane RABAHALLAH  
Hakim REBIHA  
Michel RIBAY  
Mathilde CAROLY  
Delphine HELLE  
Martine ROGERET  
Ferdinand NINO  
David PROULT  
Fatima LARONDE  
Adrien DELACROIX  
Corentin DUPREY  
Ahmed HOMM

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303918-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** représentation du conseil municipal au sein de divers organismes: modification de la représentation du conseil municipal au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L2121-29 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du maire et des adjoints du 3 décembre 2016,

Vu la délibération B-16.6 du 31 janvier 2019 par laquelle le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Vu la démission de Madame Marion ODERDA de son mandat de conseillère municipale en date du 3 avril 2019,  
Considérant qu'il y a lieu en conséquence de modifier les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**DÉLIBÈRE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La nouvelle représentation du conseil municipal au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est la suivante :

- Laurent RUSSIER (Président de droit)
- Slimane RABAHALLAH
- David PROULT
- Suzanna DELAFUENTE
- Zohra HENNI-GHABRA
- Michel RIBAY
- Patrick VASSALLO
- Florence HAYE
- Bally BAGAYOKO
- Stéphane PRIVE
- Essaïd ZEMOURI
- Jaklin PAVILLA
- Kola ABELA
- Ahmed HOMM
- Corentin DUPREY
- Alice RASCOUSSIER

ARTICLE 2<sup>ième</sup> : La délibération B-16.6 du 31 janvier 2019 est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303919-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Représentation du conseil municipal au sein de divers organismes: modification de la représentation du groupement d'Intérêt Public (GIP), médiateurs de nuit : désignation de représentants du conseil pour siéger au sein du collège

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la loi 82-610 du 15 juillet 1982 (loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France), définissant les caractéristiques des Groupements d'Intérêt Public ;

Vu la délibération B 37.1 en date du 4 octobre 2018 désignant les représentants du conseil municipal de Saint-Denis au sein du collège des personnes morales de droit public du GIP (Groupement d'Intérêt Public) « médiateurs de nuit » ;

Vu la démission de Madame Marion ODERDA de son mandat de conseillère municipale en date du 3 avril 2019 ;

Considérant qu'il convient en conséquence de pourvoir à son remplacement en qualité de membre suppléant du GIP « médiateurs de nuit » ;

Considérant qu'il est proposé de remplacer madame Oderda par monsieur Ahmed HOMM ;

**DELIBERE :**

**Article 1** : désigne monsieur Ahmed HOMM comme délégué suppléant au sein du GIP « médiateurs de nuit .

**Article 2** : la composition du GIP médiateurs de nuit est désormais la suivante :

**Titulaires :**

Delphine HELLE  
Florence HAYE  
Mathilde CAROLY  
Béatrice GEYRES  
Corentin DUPREY

**Suppléants :**

Conception DIEZ-SOTO-DIEZ  
Madjid MESSAOUDENE  
Kola ABELA  
Abdelkader CHIBANE  
Ahmed HOMM

**Article 3** : La délibération B-37.1 en date du 4 octobre 2018 est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1304000-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Modification des fixations des indemnités de fonction des élus.

**LE CONSEIL,**

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-20 et suivants relatif à la fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux,



Considérant que Madame Marion ODERDA a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et de son mandat de conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Ahmed HOMM remplace Madame Marion ODERDA en tant que conseiller municipal,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de modifier le tableau de répartition des indemnités de fonction des élus municipaux à compter du 23 mai 2019;

**DÉLIBÈRE:**

Article 1: Décide de l'attribution à monsieur Ahmed HOMM, conseiller municipal, d'une indemnité de 273 euros.

Article 2 : La dépense relative à cette présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303895-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation d'un acte d'engagement pour un responsable MPE à la direction de la Petite Enfance.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'éducateur de jeunes enfants,

Vu la déclaration de vacance de poste CIGPC-2019-04-3319 exécutoire le 16/04/2019,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de responsable de MPE Chat perché à la Direction de la petite enfance par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

### **DÉLIBÈRE:**

#### **Article 1:**

Le recrutement d'un responsable de MPE Chat perché à la Direction de la petite enfance se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'Educateur de Jeunes Enfants.

#### **Article 2:**

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice majoré 375.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004.

#### **Article 3:**

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

#### **Article 4:**

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Communal, sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303949-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation d'un acte d'engagement pour un responsable du service courrier-appariteurs et Standard, à la direction Relations aux Usagers

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste CIGPC-2019-01-317 exécutoire le 03/01/2019,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de responsable du service courrier-appariteurs et standard à la direction Relation aux usagers par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

**DÉLIBÈRE :**

**Article 1 :**

Le recrutement d'un responsable du service courrier-appariteurs et standard se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché.

**Article 2 :**

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice majoré 423.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004.

**Article 3 :**

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

**Article 4 :**

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303950-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Approbation d'un acte d'engagement d'un graphiste à la direction de la communication, cabinet du Maire

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste à la direction de la communication, cabinet du Maire par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

### **DÉLIBÈRE :**

#### **Article 1 :**

Le recrutement d'un graphiste se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché.

#### **Article 2 :**

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 558 - IM 473.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

#### **Article 3 :**

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

#### **Article 4 :**

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303943-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation d'un acte d'engagement d'un responsable de l'action culturelle territorialisée, à la direction de la culture.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,



Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste CIGPC-2018-12-4153 exécutoire le 20/12/2018,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de Responsable de l'action culturelle territorialisée à la direction de la Culture par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

**DÉLIBÈRE :**

**Article 1 :**

Le recrutement d'un Responsable de l'action culturelle territorialisée à la direction de la Culture se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'Attaché.

**Article 2 :**

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice majoré 388.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004.

**Article 3 :**

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

**Article 4 :**

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303894-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Approbation d'un avenant au contrat d'un collaborateur de groupe d'élu(e)s et de quatre actes d'engagement

**LE CONSEIL,**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 17 avril 2014 et du 15 décembre 2016 portant sur la constitution de groupes politiques à la Ville de Saint-Denis et déterminant l'enveloppe budgétaire alloué,

Considérant que la qualité de collaborateur de groupe d'élus est incompatible avec l'affectation sur un emploi permanent et son inscription dans le tableau des postes,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement d'un collaborateur de groupe politique sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché territorial à temps non complet sur la base de 24 heures hebdomadaires est modifié. La quotité hebdomadaire passe à 28 heures.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi reste fixée par référence à l'indice brut 441.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 mai 2004.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, l'avenant au contrat d'engagement de ce cadre.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1304065-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Pérennisation de 15 postes occupés par des agents en situation de reclassement professionnel pour raisons médicales.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 38,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 19 avril 2019,

Considérant que les agents en situation de reconversion professionnelle pour raisons médicales ou en situation de reclassement sont positionnés sur des missions de renfort répondent à un besoin incontournable pour les différentes directions de la ville,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1 :

Approuve la création de 15 postes pour régulariser des situations devenues permanentes, conformément au tableau ci-après annexé.

Article 2 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1303893-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19

**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** *D. PROULT*

**OBJET :** Vœu en faveur de la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma, Kherrata en Algérie.

**LE CONSEIL,**

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anti-colonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat soixante-quatorze ans plus tard. Les historiens français estiment que la répression a provoqué de 15000 à 20000 morts.

Considérant que depuis soixante-quatorze ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français,

Considérant que reconnaître ce massacre commis par l'Etat français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté républicaine, où toutes les mémoires doivent être respectées,

Considérant qu'il ne serait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite « européennes », ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005 pour que, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé » ,

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale avait promis que l'Etat Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire et qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

**En conclusion, le Conseil municipal de Saint-Denis sollicite le Président de la République pour la reconnaissance par l'Etat des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, et sur l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements.**

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1304010-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19



**Le mercredi 22 mai 2019 à 19h00**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 16/05/19 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RONGIER, Monsieur Ahmed HOMM*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Madame Fabienne SOULAS donne pouvoir à Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Ahmed HOMM, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Etienne PENISSAT donne pouvoir à Monsieur Vincent HUET*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Aurélie ALBOT*

**SECRETAIRE :** D. PROULT

**OBJET :** Vœu relatif à la défense de la fonction publique adressé à Monsieur le Premier Ministre.

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que plus de 5 millions d'agents de la fonction publique bénéficient d'un statut spécifique pour les protéger de toute instrumentalisation politique ou de toute tentative de corruption émanant du secteur privé,

Considérant que le statut de fonctionnaire donne à ces 5 millions d'agents des droits, des devoirs et des obligations nécessaires à la mise en œuvre des missions du service public, qui s'inscrit dans la satisfaction de l'intérêt général,

Vu la promesse de campagne du Président Macron de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires,

Considérant que l'application des dispositions du plan « Action publique 2022 » pourrait conduire au démantèlement des acquis statutaires de la fonction publique, à la dégradation des missions du service public national et territorial, à la privatisation accrue de certains secteurs du service public,

Considérant que le projet de loi Dussopt dit de transformation de la fonction publique a été présenté dernièrement au Conseil des Ministres et que le gouvernement souhaiterait le faire valider au parlement cet été,

Considérant que ce projet de loi va faciliter, par la généralisation du recours au contrat, parfois sur des contrats de mission, les restructurations, les suppressions, les externalisations et les privatisations des missions de service public,

Considérant que les projets de loi Dussopt sur la fonction publique et de loi Blanquer sur l'école sont à l'opposé des préoccupations que nous font remonter au quotidien les Dionysien.ne.s,

Le Conseil municipal de Saint-Denis :

- S'associe à toutes les mobilisations syndicales, associatives et citoyennes qui seront de nature à poursuivre ce mouvement de défense de la fonction publique et du service public,
- Se déclare solidaire des mouvements de grève et des grévistes.

Le Conseil municipal de Saint-Denis demande :

- Le retrait du plan « Action publique 2022 »,
- La mise en place d'une renégociation salariale pour le dégel de la valeur du point d'indice,
- La défense du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permet déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantit l'égalité entre les usagers.
- Plus de moyens humains et financiers pour les services publics, en particulier de la santé, de l'éducation et de la sécurité.
- Le recrutement d'enseignants supplémentaires et leur revalorisation salariale ;
- L'annulation ferme de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires ;
- De meilleures conditions de travail pour les agents du service public, leur formation et leur mobilité professionnelle.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20190522-lmc1304018-DE-1-1

Date AR : 27/05/19

Date publication : 27/05/19